

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mars 2025

---

RENFORCER LE CONTRÔLE DU PARLEMENT EN PÉRIODE D'EXPÉDITION DES  
AFFAIRES COURANTES - (N° 960)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par

Mme Balage El Mariky, rapporteure et M. Mazars, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après la première occurrence de la référence :

« article 5 *quater* »,

insérer le mot :

« pris ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.